



L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

PROTECTION DES ACTIFS

1. ÉNONCÉ

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière est responsable de veiller à ce que les actifs (biens matériels et financiers ainsi que l'information) du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) soient protégés, bien entretenus et non compromis inutilement aux fins d'assurer le bon fonctionnement de ses écoles et de ses bureaux administratifs.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

En matière de limitation de ses pouvoirs exécutifs, la direction de l'éducation et secrétaire ne doit pas :

- 2.1. Modifier le nom du Conseil ou modifier d'une manière importante son identité catholique et francophone dans la communauté;
- 2.2. Mettre en péril l'image publique ou la crédibilité du Conseil de façon à nuire à l'accomplissement de sa mission;
- 2.3. Permettre que le Conseil opère sans avoir souscrit à des polices d'assurances pour protéger :
 - 2.3.1 les membres du Conseil, le personnel, les bénévoles et les élèves proprement dit en matière de responsabilité civile (équivalente à la moyenne des assurances du genres souscrites par un conseil scolaire de taille comparable);
 - 2.3.2 les biens contre le vol et les accidents, couvrant 100 % de leur valeur de remplacement;
- 2.4. Négliger la protection des actifs contre la perte, le dommage ou le vol;
- 2.5. Permettre l'utilisation abusive des biens matériels ou négliger leur entretien adéquat;
- 2.6. Exposer indûment les biens financiers à des risques;
- 2.7. Manquer d'assurer que les fonds soient reçus, enregistrés ou distribués conformément aux directives ministérielles ainsi qu'aux normes établies par la firme de vérificateurs nommée par le Conseil;

- 2.8. Permettre au personnel de dévier des responsabilités prescrites dans la directive administrative [ADM 3.11 Achats de biens et de services](#) et des modalités prévues dans les directives administratives connexes;
- 2.9. Acquérir ou vendre des biens immobiliers sans l'autorisation du Conseil et du ministère de l'Éducation de l'Ontario.